

Autonomie des états

Partage international n° 39 - Novembre 1991

« URSS — Les différents Etats obtiendront bientôt l'autonomie dans tous les domaines, à l'exception de la défense et de l'économie qui continueront d'être administrés par un gouvernement central. » (6 novembre 1990)

Les dirigeants des 12 républiques soviétiques restantes ont convenu d'établir une nouvelle union économique pour coordonner les efforts dans des domaines comme la distribution alimentaire, les communications et la défense. Le traité prévu charge les républiques de coordonner les fournitures d'aliments et de carburant, de s'abstenir d'imposer des barrières commerciales, de respecter les frontières inter-républicaines pendant 50 ans, et de participer à un contrôle commun des armes nucléaires de la nation. Ce traité sera soumis aux gouvernements des républiques, après quoi il est prévu d'être signé par étapes. La république de

Lettonie, qui a récemment acquis son indépendance, a fait savoir qu'elle pourrait se joindre à l'union à une date ultérieure, tandis que les autres républiques baltes, l'Estonie et la Lituanie, ont déclaré qu'elles ne participeraient pas à l'union.

Russie

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : [Faits et prévisions](#) (Au fil des années, Partage international a régulièrement publié des articles soulignant les attentes de Maitreya, telles qu'elles ont été présentées par l'un de ses collaborateurs vivant à Londres au sein de la même communauté, à propos d'un certain nombre de changements politiques, sociaux, écologiques et spirituels devant se produire dans le monde. Périodiquement, Benjamin Creme et son Maître ont également partagé leur point de vue sur les développements à venir. Dans cette rubrique intitulée « Faits et Prévisions » notre rédaction analyse les nouvelles, les événements et les déclarations ayant un rapport avec ces prévisions et points de vue.)